

CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

Doische, le

A l'attention de

- «Civilité» «Prénom» «Nom»
- «Fonction»
- «Adresse»
- «CP» «Localité»

Le Collège Communal a, conformément aux articles L1122-11, L1122-12, L1122-13 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (85, 86 et 87 de la nouvelle loi communale), l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le <u>03 mars 2022 à 19 heures 00</u> à la Salle communale, St Servais, rue d'Aremberg à 5680 Gimnée.

Ordre du jour

SEANCE PUBLIQUE

- 1. Police Exposé de Monsieur David Doyen, Commissaire-Chef de corps de la zone "Hermeton & Heure", sur la politique policière et routière
- 2. Supracommunalité Territoire Essaimage Sud de l'Entre sambre et Meuse Rapport d'activités 2021 : Présentation par l'animateur territorial, Monsieur Eric Bossart
- 3. Finances Budget communal 2022 Arrêté ministériel de réformation du 26 janvier 2022 Communication
- 4. Finances Compte 2021 : Approbation
- 5. Energie Renouvellement des GRD Appel public à candidats Désignation : ratification de la délibération du Collège communal du 14 février 2022
- 6. Mobilité Règlement complémentaire sur le roulage Doische & Vaucelles : Approbation
- 7. Mobilité Règlement complémentaire sur le roulage Matagne-la-Petite : Approbation
- 8. Patrimoine Règlement communal relatif à l'exercice et à l'organisation des activités ambulantes sur les marchés publics et le domaine public Modification Approbation
- 9. CPAS Démission de Madame Marianne Grégoire en sa qualité de Conseillère CPAS et élection de plein droit de Madame Delphine Carlier en remplacement de la conseillère démissionnaire : Approbation

- 10. Finances Centrale d'achat unique SPW SG (DGM-BLTIC-eWBS-DGPe-DAJ) Nouvelle convention d'adhésion et nouvelles règles de fonctionnement : Approbation
- 11. Mobilité Motion visant à renforcer les liens transfrontaliers entre la pointe des Ardennes françaises et le centre de l'Entre-Sambre-et-Meuse, au travers de la création d'une nouvelle Ligne Express Givet-Doische-Philippeville
- 12. Secrétariat Séance du 27 janvier 2022 : Approbation du procès-verbal

HUIS CLOS

- 13. Patrimoine Convention d'occupation à titre précaire Terrains concernés : Doische, 1ère division, section B 106 K, B 106 H & B 106 G Superficie : 2ha 02a 36ca : Approbation
- 14. Patrimoine Contrat de fermage Accord sur une cession du bail à ses descendants : Approbation
- 15. Patrimoine : Convention de mise à disposition à titre précaire Convention de pâturage au lieu-dit "Cocriamont" Division de Matagne-la-Petite/ Section B 803 F2 Renouvellement
- 16. Personnel enseignant Ecole communale de Doische. Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 7 périodes/semaine Heures supplémentaires Covid A partir du 08/02/2022 ratification de la délibération du Collège communal du 14 février 2022
- 17. Personnel enseignant Ecole communale de Doische. Désignation d'une maîtresse de psychomotricité à titre temporaire dans un emploi vacant à raison de 2 périodes/semaine du 24/01/2022 au 30/6/2022 : ratification de la délibération du Collège communal du 31 janvier 2022
- 18. Personnel enseignant Ecole communale de Doische. Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 13 périodes/semaine du 24/01/2022 au 30/06/2022 : ratification de la délibération du Collège communal du 31 janvier 2022
- 19. Personnel enseignant Ecole communale de Doische. Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 9 périodes/semaine à partir du 24/01/2022 : ratification de la délibération du Collège communal du 31 janvier 2022
- 20. Personnel Enseignant Ecole communale de Doische Augmentation de cadre en cours d'année scolaire : Modification de l'organisation interne Désignation d'une institutrice maternelle temporaire dans un emploi vacant à raison de 13 périodes/semaines Du 24/01/2022 au 30/06/2022 : ratification de la délibération du Collège communal du 31 janvier 2022
- 21. Personnel enseignant Ecole communale de Doische. Désignation d'une maitresse de psychomotricité à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 2 périodes/semaine à partir du 17/01/2022 : ratification de la délibération du Collège communal du 31 janvier 2022
- 22. Personnel enseignant Ecole communale de Doische. Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 6 périodes/semaine à partir du 17/01/2022 : ratification de la délibération du Collège communal du 31 janvier 2022

Par le Collège,

Le Directeur général, Sylvain Collard Le Bourgmestre, Pascal Jacquiez

Annexe à l'ordre du jour du 03 mars 2022 Note de synthèse explicative

1. // 2. //

3.

Le budget 2022 de notre Commune voté en séance du conseil communal en date du 22 décembre 2021 a été **réformé**, par décision de l'Autorité de tutelle, en date du 26 janvier 2022 :

A. Service ordinaire

1. Situation avant réformation Recettes globales : 5.142.460,23 € Dépenses globales : 4.942.401,59 € Résultat global : 200.058,64 €

2. Modification des recettes : sans objet

3. Modification des dépenses :

13110/113-21 (Cotisation de responsabilisation) : 98.234,52 € au lieu de 0,00 €, soit 98.234,52 € en plus.

4. Récapitulation des résultats tels que réformés :

Exercice propre : + 273.266,00 € Exercices antérieurs : + 98.816,84 € Prélèvements : - 270.258,72 € Global : + 101.824,12 €

B. Service extraordinaire

Aucune modification

Décision attendue : Prise de connaissance

4.

Voir annexe

5.

En date du 19 juillet 2021, le Conseil a décidé d'initier un appel à candidature en vue de sélectionner un candidat GRD pour la gestion de la distribution d'électricité sur notre territoire pour les 20 prochaines années et de définir les critères objectifs et non discriminatoires suivants qui devront obligatoirement être détaillés dans les offres des candidats intéressés afin que la commune puisse comparer utilement ces offres.

A la suite de l'étude des offres reçues, le Collège a, en séance du 14 février dernier, suggéré de désigner ORES à cette fonction afin que cet organisme sollicite ensuite l'accord de la CwaPE.

Décision attendue : Ratification de la délibération du Collège communal du 14 février 2022.

6. //

7.

//

8.

En date du 05 février 2020, le Conseil communal a adopté le Règlement communal relatif à l'exercice et à l'organisation des activités ambulantes sur les marchés publics et le domaine public, lequel prévoyait l'organisation dudit marché le jeudi après-midi.

Afin de relancer son attractivité, il est proposé de le déplacer au vendredi après-midi.

Décision attendue : Approbation du changement de jour

9. // 10. //

11.

Etant donné qu'une démarche de concertation des communes et acteurs de terrain a lieu en ce moment au niveau du territoire de l'arrondissement de Philippeville par l'AOT pour réorganiser à terme le réseau des lignes TEC sur notre territoire, il semble que ce soit un moment-clé pour faire entendre nos besoins et les priorités de mobilité au niveau de nos communes.

Parmi celles-ci, une liaison de bus Express entre Givet et Philippeville, passant par Doische, apparaît comme une priorité que MOBILESEM asbl est prêt à défendre à nos côtés.

C'est pour cela que celle-ci nous propose d'adopter une motion demandant qu'une telle ligne puisse être créée dans la prochaine programmation du TEC-OTW.

Le projet de motion est annexé à votre convocation

Décision attendue : Approbation de la motion

12. //

15. //